

CORRECTIF

RÉFÉRENCE DE PUBLICATION: EuropeAid/136-953/N/SER/HT

Dans les Instructions aux soumissionnaires :

A LA PAGE 1 :

3. PARTICIPATION, EXPERTS ET SOUS-TRAITANCE

Au lieu de :

a) La participation à la présente procédure d'appel d'offres n'est ouverte qu'aux soumissionnaires invités

Lire :

a) La participation à la présente procédure d'appel d'offres est ouverte à toutes les firmes locales établies en Haiti et intéressées à participer.

A LA PAGE 2 :

Au lieu de :

d) Les offres doivent être soumises par le même prestataire de services ou consortium que celui qui a présenté le formulaire de candidature lui ayant permis de figurer sur la liste restreinte et auquel la lettre d'invitation à soumissionner a été adressée.

Lire :

d) Les offres doivent être soumises par les firmes locales ou Joint Venture /Consortium établies en Haiti et intéressées à participer.

Au lieu de :

e) Les prestataires de services ou consortiums retenus sur la liste restreinte ne sont pas autorisés à s'associer avec quelque société tierce que ce soit ni à établir entre eux des relations de sous-traitance aux fins du présent marché;

Lire :

e) Une firme ne peut soumissionner que pour une seule offre à titre individuel ou en tant que membre d'une Joint Venture/d'un Consortium pour le même appel d'offres.

La limite maximale de sous-traitance autorisée ne peut dépasser 30 % de la valeur de l'offre.

Au lieu de :

g) La sous-traitance est la seule forme de collaboration autorisée avec les entreprises qui n'ont pas été retenues sur la liste restreinte et uniquement à la condition que le soumissionnaire déclare explicitement qu'il assume seul la responsabilité contractuelle.

Lire :

g) *Non applicable*

Au lieu de :

h) Même si la sous-traitance est autorisée, le candidat retenu sur la liste restreinte doit s'engager à fournir lui-même la majeure partie des services.

Lire :

h) *Non applicable*

Au lieu de :

(6) Les pièces justifiant d'une part la capacité économique et financière et d'autre part la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection précisés dans l'avis de marché (voir section 2.4.11 du guide pratique). S'agissant des critères techniques de sélection, la lettre d'invitation à soumissionner vous informe des références qui ont permis de vous retenir sur la liste restreinte. Seules les pièces justifiant ces références doivent être fournies.

Lire :

(6) Les pièces justifiant d'une part la capacité économique et financière et d'autre part la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection précisés dans l'avis de marché (voir section 2.4.11 du guide pratique) doivent être fournies dans l'offre.

A LA PAGE 7 :

Au lieu de :

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AVANT LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES OFFRES

Le dossier d'appel d'offres doit être suffisamment clair pour éviter que les candidats invités à soumissionner n'aient à demander des informations complémentaires en cours de procédure. Si le pouvoir adjudicateur, de sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un candidat retenu sur la liste restreinte, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, il communique ces informations par écrit et simultanément à tous les autres candidats retenus sur la liste restreinte.

Lire :

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AVANT LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES OFFRES

Le dossier d'appel d'offres doit être suffisamment clair pour éviter que les candidats désireux de participer n'aient à demander des informations complémentaires en cours de procédure. Si le pouvoir adjudicateur, de sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un candidat fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, il communique ces informations simultanément à tous les autres candidats.